



Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM

Octobre 2017

1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE MONTEE EN DEBIT

Le syndicat mixte Dorsal, créé en 2002, regroupant le Conseil régional du Limousin, les Conseils généraux de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, la ville de Limoges, les communautés d'agglomération de Brive, Tulle, et Guéret, porte la réflexion régionale sur l'aménagement numérique du territoire. Il a notamment élaboré le schéma directeur régional d'aménagement numérique lancé en 2011 et voté en octobre 2012 en conseil syndical de Dorsal.

Le SDAN affiche comme principal objectif de couvrir à terme 100 % des locaux en fibre optique à domicile (FTTH), seule technologie considérée comme pérenne et capable de fournir l'internet à très haut débit, avec un déploiement structuré en quatre phases successives de 4 à 6 ans.

La première phase du déploiement se donne comme objectif de donner accès en 6 ans à 30 % des locaux (logements et sites professionnels) hors zone d'initiative privée, soit 17 % des locaux régionaux, avec une modulation de +/- 2 % par département. La première phase prévoit le déploiement d'autres technologies comme des opérations de montée en débit DSL, le déploiement de solutions radio hertzienne et satellite pour fournir un débit de plus de 5 Mb/s minimum à tous ceux qui en auront besoin.

L'objet du présent document est de soumettre à la consultation une opération PRM en complément du second lot d'opérations de montée en débit retenues par le syndicat mixte Dorsal. D'autres opérations de montée en débit seront progressivement soumises à la consultation.

2 SOUS-REPARTITEURS CONCERNES PAR LE PROJET DE MONTEE EN DEBIT

Clé SR	Clé NRA	Code commune du sous- répartiteur	Nom de la commune	Nombre de lignes
87191SERB00SRP/B00	87191SER	87166	SAINT MARTIN LE VIEUX	97

3 ÉLÉMENTS DE REPOSE ATTENDUS DE LA PART DES OPERATEURS

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant la zone de sous-répartition listée dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

4 MODALITES DE REPONSE

La date limite de remise des intentions est fixée au 30 octobre 2017 à 12h00. La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

**Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit
NE PAS OUVRIR**

Les offres seront adressées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :
Syndicat Mixte DORSAL
19, boulevard de la Corderie – Bâtiment B
87000 Limoges

Pour tout renseignement complémentaire, un courriel peut être adressé à contact@dorsal.fr.